

M

Le neuf juin mil sept Cent Quatre Vingt Deux apres la
 Publication de bans de mariage faite a la messe paroissiale
 de cette paroisse pendant trois Dimanches Consecutifs, entre
 Adrien Francois paternel fils de Jean Francois et de
 Marie Magdelaine nee de Dune Part et Catherine Joseph
 le grand fille de Jean Francois et de Catherine Joseph
 Pigeat Dautre part, tous deux de cette paroisse, et
 n'ayant veu reconnu entre les sursdits Marians qui ont
 empêcher la celebration Du Marriage, je ais Conjoints et
 maries par la benediction Nuptiale en presence de
 Jacques paternelle qui ayant declare ne savoir écrire, a
 mis la marque ordinaire, de Jean Francois le grand, de
 Pierre Francois Ferdinand Dueroq qui ayant declare
 savoir écrire ont signé et tant, les Mariés ayant
 declare ne savoir écrire ont mis la marque ordinaire,
 de cet interpellés
 marque X De Jacques paternelle
 marque + D'Adrien Francois paternelle
 marque + De Catherine Joseph le grand
 Jean Francois le grand
 p. J. F. Dueroq Abb. Rindt curé
 de Moursnes

M.1782.7.9

le neuf juin mil sept cens quatre vingt deux après la publication de bans de mariage faite a la messe paroissiale de cette paroisse pendant trois dimanches consecutifs , entre adrien françois paternel fils de jean françois et de marie magdelaine hebant d'une part , et Catherine joseph Legrand fille de jean françois et de catherine joseph pigache d'autre part , tous deux de cette paroisse , et n'ayant rien reconnu entre les susdits Marians qui put empêcher la celebration du mariage , je les conjoints et mariés par la bénédiction nuptiale en présence de jacques paternelle qui ayant déclaré ne savoir écrire, a mis la marque ordinaire , de jean françois legrand , de pierre françois ferdinand Ducrocq qui ayant déclaré savoir écrire ont signé cet acte , les mariés ayant déclaré ne savoir ecrire ont mis la marque ordinaire, de cet interpellés

marque X de jacques paternelle

marque + d' adrien françois paternelle

marque + de Catherine joseph legrand

jean françois Legrand

*p : f : f : Ducrocq A. f. b. Kindt curé
de vvizernes*

cet acte est placé entre le baptême du 4 juillet et celui du 9 aoust
il pourrait aussi être daté du 9 aoust 1782 !